



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS À L'OCCASION DE LA SOIRÉE FESTIVE DU 13 JUILLET 2022	Décision 05/07/2022 N° DGS/2022/070

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la commune organise sa traditionnelle retraite aux flambeaux, son feu d'artifice ainsi qu'un bal le mercredi 13 juillet 2022 de 21h00 à 02h00,

CONSIDÉRANT que pour cette manifestation un dispositif prévisionnel de secours doit être mis en place,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association TOURAINE SECOURS ASSISTANCE AUX PERSONNES, domiciliée 7 rue des Merises à LIGNIERES DE TOURAINE (37130), une convention de prestation de service relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion de la soirée festive organisée par la commune de Luynes le mercredi 13 juillet 2022 de 21h00 à 02h00.

Article 2 :

Le montant TTC de cette prestation s'élève à la somme de 345 € (TROIS CENT QUARANTE CINQ EUROS TOUTES TAXES COMPRISES).

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'ORLEANS dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera transmise à Madame la Préfète d'Indre et Loire et Madame la Trésorière payeur de la ville de Luynes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 
ID : 037-213701394-20220705-DGS_2022_070-AR

Fait à LUYNES, le 05 juillet 2022

Le Maire



Bertrand RITOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle

de légalité le : 08/07/2022

- sa publication le : 08/07/2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 
ID : 037-213701394-20220705-DGS_2022_070-AR